



# Comme le scandale du sang contaminé

*L'avocate Jehanne Collard et Jean-François Lacan dénoncent le scandale de l'insécurité routière.*

**J**ean-François Lacan, dans votre livre, *Le scandale de l'insécurité routière*, vous y allez fort. Vous dites même que les victimes de la route, comme celles du sang contaminé, pourraient poursuivre l'État ?

- Pour l'insécurité routière, comme pour le sang contaminé, l'État sait, ment sur les conséquences ou les minimise, il connaît les solutions et ne les met pas en pratique. Les vingt-deux morts quotidiens sur la route, c'est comme si, chaque jour, disparaissait une classe entière d'enfants ! Et jamais un Premier ministre ou un Président de la République n'est intervenu au journal de 20 h pour demander une sorte de sursaut national. C'est pourtant cela qu'il faudrait. On a bien vu les consommateurs modifier leur alimentation pour cause de vache folle, pourquoi ne verrait-on pas les automobilistes changer de comportement ?

**L'État minimise, et vous dites aussi qu'il ment ?**

- En 1997, les pouvoirs publics s'étaient fixés comme objectifs 4 000 morts de moins en quatre ans. En 2001 le ministre des Transports pavait parce qu'on a « gagné » 400 morts. Ce n'est pas une victoire, c'est un échec colossal. Mais personne ne l'admet. Quant aux dix mesures préconisées par

*Jehanne Collard et Jean-François Lacan (ci-dessous) militent pour un taux d'alcoolémie toléré à zéro.*



D.R.

les experts, en 1989, aucune n'a encore été appliquée.

**Dix mesures dont certaines sont pourtant faciles à prendre ?**

- Tous les autres pays l'ont fait, à l'exception d'une : la limitation de la vitesse à la construction. Cette question devra être remise sur le tapis entre pays européens : peut-être pourrait-on profiter de la présidence suédoise pour le faire ? C'est tellement idiot de fabriquer des voitures qui vont à 240 km/h quand la vitesse la plus



Archive Frédéric Girou

haute autorisée est de 130 km/h. Contrairement à ce que l'on pense ce sont bien les voitures rapides et puissantes qui ont le plus d'accident, ce sont elles qui tuent le plus. En attendant, la mesure la plus simple à prendre ? Etre cohérent dans la répression. Le délinquant routier n'est pas considéré comme un vrai délinquant, même s'il a tué. La loi est bien faite pourtant, il faut l'appliquer. Tuer un enfant sur la route est puni de 3 ans de prison et quand l'automobiliste était saoul, la

condamnation passe à six ans... Dans la réalité, la peine moyenne appliquée est de 8 mois avec sursis !

**D'autres mesures vite appliquées ?**

- Fixer le taux d'alcoolémie toléré à zéro. Réglementer la publicité pour qu'elle arrête de vanter la puissance et la vitesse, en omettant de dire que puissance et vitesse tuent. Décider que les bonnes routes ne sont pas celles où l'on roule vite, mais celles qui

sont sûres : cesser de construire des quatre voies en pleine agglomération, aménager les carrefours avec des giratoires... Car 40 % des morts sont aussi dus aux infrastructures routières. Faire des contrôles là où ils sont efficaces et les confier à une police routière spécialisée : combien de gamins entre 18 et 25 ans meurent chaque fin de semaine à la sortie des boîtes ? C'est là qu'il faut contrôler...

**Ces mesures ne coûtent pas cher. Mais alors, pourquoi tant de retard ?**

- La sécurité routière est confiée au ministère des Transports qui n'a qu'un objectif : l'économie. Il veut une circulation fluide et que les infrastructures pour assurer cette fluidité soient les moins chères possibles. La sécurité des gens n'est pas le problème du ministère des Transports. Confions donc la sécurité routière au ministère de la Santé, puisque c'est un vrai sujet de santé publique !

Recueilli par  
**Christine BRULÉ.**

*Le scandale de l'insécurité routière. A qui profite le crime, de Jehanne Collard et Jean-François Lacan, 242 pages, 98 F chez Albin Michel.*